

AMITA HEALTH

Alexian Brothers Behavioral Health Hospital ; Alexian Brothers Medical Center ; Holy Family Medical Center ; Mercy Medical Center ; Resurrection Medical Center ; Saint Francis Hospital ; Saint Joseph Hospital – Chicago ; Saint Joseph Hospital-Elgin ; Saint Joseph Medical Center ; Saints Mary and Elizabeth Medical Center ; St. Alexius Medical Center ; St. Mary's Hospital ;
Pratiques médicales employées

Résumé de la Politique d'aide financière

AMITA Health, y compris les services de santé énumérés ci-dessus, s'engage à respecter la dignité de chaque personne en portant un intérêt particulier à ceux qui rencontrent des obstacles au moment d'accéder aux services de soins de santé. AMITA Health prend le même engagement pour gérer ses ressources de soins de santé en tant que service destiné à l'ensemble de la communauté. En application de ces principes, AMITA Health fournit une aide financière à certaines personnes qui bénéficient des soins d'urgence ou autres soins médicalement nécessaires de la part d'AMITA Health. Ce document donne un aperçu de la politique d'aide financière d'AMITA Health.

Conditions d'admissibilité

Vous êtes éligible pour recevoir une assistance financière si vous êtes résident en Illinois. L'aide financière est généralement déterminée par le revenu total de votre ménage comparé au seuil fédéral de pauvreté.

- Si votre revenu est inférieur ou égal à 250 % du seuil fédéral de pauvreté, vous pouvez recevoir une aide sous forme d'un remboursement de 100 % sur la portion des frais à votre charge.
- Si vous n'êtes pas assuré et que votre revenu est supérieur à 250 % du seuil fédéral de pauvreté, mais qu'il ne dépasse pas 600 % dudit seuil, vous pouvez bénéficier de tarifs réduits selon une échelle variable.
- Si vous détenez une assurance et que votre revenu est supérieur à 250 % du seuil fédéral de pauvreté, mais qu'il ne dépasse pas 400 % du seuil, vous pouvez bénéficier de tarifs réduits selon une échelle variable.
- Si vous avez contracté des dettes médicales pour des soins d'urgence et autres soins médicalement nécessaires qui dépassent 20 % de vos revenus, vous pouvez bénéficier d'une remise.

Si vos actifs dépassent 600 % du montant de votre revenu au niveau fédéral de pauvreté vous ne pourriez pas prétendre à une aide financière. Pour des soins admissibles, les patients bénéficiaires d'une aide financière ne seront pas facturés plus que les montants généralement facturés aux patients titulaires d'une police d'assurance.

Quels sont les services couverts ?

La Politique d'aide financière s'applique aux soins d'urgence et à d'autres soins médicalement nécessaires. Ces conditions sont définies dans la Politique d'aide financière. Les autres services ne sont pas couverts par ce dispositif.

Comment puis-je y souscrire ?

Pour souscrire à l'aide financière, vous complétez généralement une demande de souscription écrite et fournissez les documents nécessaires, comme décrit dans la Politique d'aide financière et dans le formulaire de demande de souscription à l'aide financière.

Comment puis-je obtenir de l'aide pour ma demande de souscription ?

Pour recevoir de l'aide avec un demande selon la politique d'aide financière, vous pouvez contacter AMITA Health en appelant le 888-693-2252, par courriel à amitafinancialassistance@amitahealth.org, ou par courrier postal à :

AMITA Health PFS
Attention : Financial Assistance Department
1000 Remington Blvd., Suite 110
Bolingbrook, IL 60440

Comment puis-je obtenir des informations complémentaires ?

Les copies de la Politique d'aide financière et du formulaire de demande selon la Politique d'aide financière sont disponibles sur <https://www.amitahealth.org/patient-resources/pay-your-bill/financial-assistance> et auprès des institutions de santé indiquées ci-dessus. Des copies en utilisation libre de la Politique d'assistance financière et de la demande selon ladite politique sont également disponibles par courrier postal. La demande doit également être réalisée à l'adresse indiquée ci-dessus. Des informations supplémentaires sur la Politique d'assistance financière sont aussi disponibles par courrier électronique à amitafinancialassistance@amitahealth.org ou en appelant le 888-693-2252.

Que puis-je faire si je ne suis pas admissible ?

Si vous n'avez pas droit à l'aide financière selon les conditions de la Politique d'aide financière, vous avez peut-être droit à d'autres types d'assistance. Pour plus d'informations, veuillez contacter AMITA Health en appelant le 888-693-2252 ; ou en envoyant un courrier électronique ou postal, comme nous l'avons décrit ci-dessus.

Les traductions de la Politique d'aide financière, du formulaire de demande de souscription à la Politique d'aide financière et des informations liées ainsi que ce résumé simplifié sont disponibles dans les langues suivantes sur notre site web ou sur demande :

English; Español (Spanish); Polski (Polish); Tagalog (Filipino); 简体中文 (Simplified Chinese); 漢語 (Traditional Chinese); 한국어 (Korean); Deutsch (German); اُردُو (Urdu); ગુજરાતી (Gujarati); Русский (Russian); Italiano (Italian); हिंदी (Hindi); Français (French); Ελληνικά (Greek); Tiếng Việt (Vietnamese); 日本語 (Japanese); Srpski (Serbian); ภาษาไทย (Thai); Kreyòl (Haitian Creole); босански (Bosnian); ភាសាខ្មែរ (Khmer); Hrvatski (Croatian); فارسی (Farsi); العربية (Arabic)